DEPARTEMENT

Seine-et-Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSEVELLE

Séance du mardi 12 décembre 2017

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : 10 : 10

En exercice

Qui ont pris part à la délibération : 09

> Date de la convocation 7/12/2017 Date d'affichage 7/12/2017

Objet de la délibération

Reprise de concessions abandonnées, en mauvais états dans le cimetière de Bassevelle

L'an deux mil dix sept et mardi 12 décembre 2017 à dix-huit heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi. dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard RICHARD, maire.

Conseillers présents : MM. Jean-Marie VAN LANDEGHEM ; Jean-Luc COURTOIS, Marc PORFAL; René COCHON, Jean-Michel FAUVET, Mme Denise VIVIER, MM. Bernard SONNETTE; Daniel LOPES FERREIRA.

Conseiller absent excusé ayant donné pouvoir : néant

Conseiller absent : M. Jimmy LANGLOIS Secrétaire de séance : M. Marc PORFAL

Le cimetière à une capacité de 258 concessions dont 28 sont invendables car mal situées.

Le 29 décembre 1997, un procès-verbal constatant l'état d'abandon de concessions a été réalisé permettant la reprise de 24 concessions après 3 ans d'enquête.

Au 5 septembre 2017, 23 concessions restent disponibles à la vente. Le 5 septembre 2017 nous avons visité le cimetière de Bassevelle à 3 personnes et constaté que 50 concessions feront l'objet d'une reprise par un procèsverbal dressé par le maire et après une enquête de 3 années.

Un nouveau procès-verbal de reprise sera dressé.

REÇU SOUS-PRÉFECTURE DE MEAUX

Fait et délibéré les jours et mois susdits Le maire, Bernard RICHARD



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le 15/12/2017 et publication ou notification du 15/12/2017